

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

وزارة العدل

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION

المديرية العامة لإدارة السجون
و إعادة الإدماج

ETABLISSEMENT DE REEDUCATION ET READAPTATION Laghouat
NIF : 413004001003123

مؤسسة إعادة التربية والتأهيل الاغواط
رقم التعريف الجبائي: 413004001003123

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de L'Articles 65 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public. L'établissement DE REEDUCATION ET READAPTATION LAGHOUAT Informe l'ensemble des soumissionnaires ayant répondu à l'appel d'offres national ouvert n° 01/2025. Portant fourniture de denrée alimentaire au profit de : l'Etablissement REEDUCATION ET READAPTATION Laghouat: Lot n°:02 lait et dérivés Lot n°:04 viandes rouges fraîches Lot n°:05 farines panifiables, qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement aux entreprises suivantes comme suit :

L'analyse des offres conformément aux critères de choix prévus dans le cahier des charges a donné les résultats suivants :

LOT	ENTREPRISE	Montant Maximum de l'Offre En TTC avant la correction	Montant Maximum de l'Offre En TTC après la correction	Observation
Lot n° :02 lait et dérivés	SNC METNA ET FRERES NIF : 000715004687171	23.006.950.00 DA	23.006.950.00 DA	Moins disant
Lot n° :04 viandes rouges fraîches	LAZEB MOHAMED NIF : 194141500930165	25.800.000.00 DA	25.800.000.00 DA	Moins disant
Lot n° :05 farines panifiables	S P A FILIALE CEREALES LAGHOUAT NIF: 099803092208220	10.816.000.00 DA	10.816.000.00 DA	Moins disant

Les Soumissionnaires désirant connaître des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher aux services de l'économat de l'Etablissement REEDUCATION ET READAPTATION Laghouat. Au plus tard trois (03) jours à compter de la date de la première publication de cet avis.

Conformément aux dispositions de l'Article 56 De La Loi n° 23-12 du 05/08/2023 préciser les Règles Générales liées Aux marchés publics notamment l'Article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics, tout soumissionnaire contestant ce choix, peut introduire un recours auprès de la Comité de Wilaya des marchés, sis à cité de l'indépendance Laghouat, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la première publication du présent avis dans la presse nationale.